

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement	■	■						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool	■	■						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur	■	■						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères			■	■			
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
	I-4 : Industries extractives									
	I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature								
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					■			
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(1)	(2)	(2)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■		■					
		Jumelée		■		■				
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3				
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1				
		Hauteur en étage(s) maximale	6	6	6	6				
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	300 (3)	300 (3)	300 (3)	300 (3)				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)	30	30	30	30				
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	50	50	50	50				
	MARGES	Avant minimale (m)	10	10	10	10				
		Latérale minimale (m)	5	0	5	0				
		Latérales totales minimales (m)	10	5	10	5				
		Arrière minimale (m)	10	10	10	10				
	0									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20	20	20				
Profondeur minimale (m)		50	50	50	50					
Superficie minimale (m ²)		1 000	1 000	1 000	1 000					
DIVERS										
P.I.I.A.		■	■	■	■	■				
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■	■	■	■	■				
Revêtement extérieur – Catégorie 4, Architecture - Catégorie 2, Pente de toit - Catégorie 5		■	■	■	■	■				
Aucun entreposage extérieur		■	■	■	■	■				
Dispositions particulières (art. 327.1)		■	■	■	■	■				
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
(1) Bureau administratif, siège social, services professionnels						1103-2	2007-05-15			
(2) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires à une gare de train de passagers						1103-35	2015-07-03			
(3) Le rapport plancher/terrain est fixé à 100						1103-72	2023-09-20			

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage	●				
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux	●				
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool	●				
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
I-4 : Industries extractives							
I-5 : Aéroport							
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
	P-1.3 : Terrains de sports						
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●			
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3			
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
	MARGES	Avant minimale (m)					
		Latérale minimale (m)					
		Latérales totales minimales (m)					
		Arrière minimale (m)					
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m²)					
DIVERS							
PIIA		●	●				
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
Revêtement extérieur - Catégorie 4, Architecture - Catégorie 2, Pente de toit - Catégorie 5		●	●				
NOTES						Amendements	
(1) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires à une gare de train de passagers						No. Règl.	Date
						1103-2	2007-05-15